

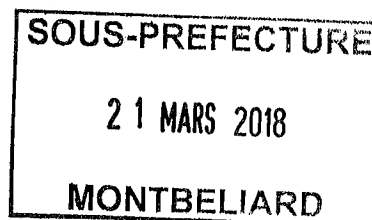


Transmis au contrôle de légalité le
Et Publié en mairie le 21 mars 2018

Le Maire
Jean ANDRÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 21 mars 2018
Convocation du 13 mars 2018
Conseillers municipaux en exercice : 29

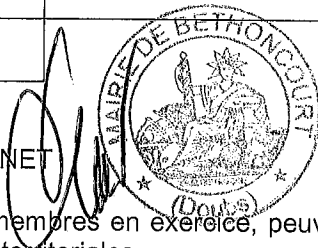


Objet : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil dix-huit, le 19 mars à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Gérard TRAINEAU	Présent
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Présente
Pierre MAZIMANN	Procuration à Jean ANDRÉ	Laurianne TRIDANT	Procuration à Ozgür ASLAN
Roger DALUZ	Procuration à Marie-Claire LIVET	Alain MAGNEAU	Présent
Ozgür ASLAN	Présent	Robert GUIRAO	Présent
Maryse JACQUEMIN	Présente	Liliane LUCAS	Procuration à Gérard TRAINEAU
Michel ZOTTI	Présent	Lucien AUBRY	Présent
Marie-Claire LIVET	Présente	Thierry BODIN	Procuration à Geneviève BAESA
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Martine BOLMONT	Présente	Dominique DEBOURG	Procuration à Dominique BOUZER
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Présent	Dominique BOUZER	Présente
Pierrette BOURDENET	Présente	Philippe MAURO	Présent
Stéphanie MILLOT	Procuration à Annie LAUTISSIER	Lydie LEFEBVRE	Présente
Daniel ROCH	Procuration à Michel ZOTTI	Nadia AQASBI	Présente
Fabienne ROMA	Procuration à Maryse JACQUEMIN		

Secrétaire de séance : Madame Pierrette BOURDENET



Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 MARS 2018

Objet : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de madame Annie LAUTISSIER ;

Chaque début d'année, la trésorerie du CCAS est très tendue et il est difficile d'honorer les différentes créances ainsi que les salaires des agents.

Le CCAS supporte sur son propre budget toutes les dépenses du Programme de Réussite Educative depuis le mois de janvier alors que la subvention PRE n'est versée qu'en septembre.

Aussi, il est proposé de verser une avance sur subvention au CCAS de 60 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention de 60 000 €.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire, pour extrait conforme :

Bethoncourt, le 21 mars 2018
Le Maire,
Jean ANDRÉ.

